

cotisation de 900€:absence consiliation et pas de conclusions!!!

Par **ATTENTION**, le **10/01/2011** à **01:00**

Bonjour,

J' ai payé 900€ au syndicat SASDS (responsable:Theo SELALMAS)63 rue Pascal,75013 paris.Cette cotisation est de trop car le jour meme de la conciliation au prud'homme il m'apel pour me signaler que personne du syndicat ne pourra ètre présent à l'audience qui débute dans deux heures et me dis que ce n'est pas grave et pas nécessaire que je m'y rende!!! Je me libère pour me représenter moi-meme...Ensuite les conclusions n'ont pas étées faite et je l'aprend par un recomandé reçu par la partie adverse!!! Je me suis rendu ensuite au 63 rue pascal pour avoir des explications en lui demandant le remboursement de ma cotisation et c'est alors que monsieur SELALMAS me dit d'un un air fier de son travail que ce n'est pas possible et que se n'est pas son problème d'ètre absent!!!

ALORS LA? JE NE SAIS PAS QUOI FAIRE? Ils sont trop mauvais...

Je souhaiterai avoir des infos sur se genre de fournisseur de vent et pouvoir réagir .MERCI.

Par coqlico, le 24/11/2011 à 15:31

BONJOUR, je m'adresse à la personne qui avait payer 900E au syndicat sasds, il ma fait la meme chose et c'est toujours le meme, mais j'ais pu m'arreter, à moin que cette

cette somme, et j'ai déposer plainte et c'est en cour car il en proffite des malheurs des autres stop,si vous voulez me joindre n'hésitez pas.

Par Sophie75, le 01/12/2011 à 09:25

"Monsieur" Théodore Sélalmas, Il est clair que nous sommes tous paranoïaques et que toutes les victimesde vos malversations sont des menteurs pathologiques. Néanmoins, permettezmoi de vous dire ceci : tout ce que vos victimes ont indiqué sur ce site n'apour d'autre but que d'éviter que vous fassiez d'autres victimes; nous avonsdonc tenus à mettre en garde toutes les personnes licenciées et dans ladétresse que vous risquez d'abuser par de belles et vaines paroles. Malgrévos nombreuses menaces, seules les victimes ont porté plainte contre vous; curieusement vous n'avez jamais pu porter plainte contre quiconque

d'entrenous pour dénonciation calomnieuse ou diffamation, ce qui prouve bien que ceque vos victimes ont écrit sur ce site ou d'autres sites n'est que le refletde la réalité, prouvé par un dossier de pièces déjà volumineux (nous noussommes regroupés). Peut-être craignez vous la vérité? Quand vous vousengagez à "payer" pour vos adhérents sans surcoût un avocat, vous savez trèsbien que c'est faux; aucun avocat ne plaide sans être payé, et vous ne lespayez pas. Ce n'est pas le pire de vos forfaits, vous avez été jusqu'àencaisser des chèques d'un employeur libellés au nom d'une de vos "cliente"; si ce n'est pas de l'escroquerie il faudra m'expliquer ce dont il s'agit. Ahpardon...vous n'avez pas fait exprès...encaisser un chèque libellé au nomd'une salariée et l'encaisser via un compte "tiers" c'est une attitude toutà fait normale de la part d'un "syndicat"; je sais, je sais, là encore vousn'êtes qu'un pauvre Caliméro à qui la terre entière en veut; ce sont despetits lutins malicieux qui agissent à votre place... Par ailleurs en ce quime concerne vous avez émis au nom du syndicat un chèque impayé pour soitdisant me "rembourser", je vois mal comment votre entité peut fonctionnersans moyens de paiement sous le coup d'une interdiction bancaire. Ah ouij'oubliais...vous comptez sur les "gogos" de fin d'année et leurscotisations pour vous acquitter de vos dettes m'avezvous dit...je ne savaispas que c'était la vocation d'un syndicat...en principe ils sontphilanthropes mais vous non... ah oui que dites vous encore...vous n'êtespas le seul dans ce syndicat...comme c'est commode...enfin en tant quePrésident vous avez la responsabilité pénale de vos agissements contraire àla loi quand même...et je doute fort que vous soyez soutenu par vos "salariés" que vous n'avez pas "payé"...Je constate que ce n'est ni le sensmoral, ni le respect, et encore moins l'honnêteté qui vous étouffe, vouscommuniquez même sur internet le nom de vos victimes leurs adresses et en cequi me concerne le montant de mon salaire (inutile d'effacer j'ai imprimévos écritures). Donc en la matière vous ne pouvez pas vous plaindre d'uneatteinte quelconque, dès lors que les victimes de vos agissements dont jefais partie n'écrivent sur ce genre de sites que pour vous empêcher de nuirede nouveau, certaines enquêtes n'étant pas "classées" mais "en cours". Parcontre, vous menacez, vous harcelez par internet et divulguez desinformations de nature à porter atteinte à la vie privée de vos victimes. Ence qui me concerne j'ai d'ores et déjà transmis mes pièces de procédure enjustice, et je compte bien obtenir par voie judiciaire et légalement votrecondamnation, voire votre emprisonnement. Vous ne méritez pas plus deconsidération de ma part, je n'ai plus de temps à perdre avec vous et j'oseespérer que vous ne causerez plus aucun préjudice à personne, et que lesinformations communiquées sur vos procédés es qualité de représentant du syndicat SASDS permettront aux autres de se protéger.

Par coglico, le 01/12/2011 à 18:30

la plus belle histoire, c'st que Monsieur les prélévements qu'il avait éfectué, marquer noir sur blanc il a osé dire que la poste a invente il n'ya jamais eu de prélevement, il s'est pas présenter au

prud-homme la premiere fois car monsieur, avait un dossier urgent dans le nord mais il n'as pas précisé la nature de ce dossier à vous de voir, la dexieme fois monsieur selasmas ne se presente pas

pour prélevement rejetter et il me demande, les agios une fois que le prélévement éfectuer il représente une dexieme foi le prelevement, alors comme il dit que le relevé de compte et faut il faut que je lui paye deux prélevement plus les agios et que j'avoue au teléphone, que le relevé et faut et cette foi il n'etais pas seul il etaient deux mais au tel, un film incroyable mais vraix tout ce que je peux dire qu'il ne faut pas se taire pour ça, rassemblant nous pour que tout ça s'arrête.